

# VILLE DE SAINS-EN-GOHELLE

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

4 avril 2014 – 18 H 30

L'an deux mil quatorze, le 4 Avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes (convocation en date du 31 Mars 2014).

**PRESENTS:** M. Alain DUBREUCQ, Mme Odile LELEU, M. Jean-Jacques LOOTEN, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Eric DENUDT, Mme Dorise TRANAIN, M. Jean HAPPIETTE, Mme Mauricette FLOCTEL, M. Marcel CLEMENT, Mme Véronique VOLCKAERT, Mme Charène VICHERY, M. Crépin INCANA, Mme Karine ANSEL, M. Jean-Luc BRU, Mme Christelle CZECH, M. Maurice DEBAY, Mme Nicole BOCQUET, M. Alain FATOUT, Mme Samia SEHLI, M. Jean-Jacques CAPELLE, Mme Georgie FONTAINE, M. Jean-Marc WAREMBOURG, Conseillers Municipaux.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR:** M. Bernard SMUERZINSKI (à M. Alain DUBREUCQ).

**ABSENTS:** M. Jean-Luc WERY, Mme Katy CLEMENT, M. Jean-Louis BULTEZ, Mme Cathy BEAUMONT, M. Jean-Luc ROUSSEL, Mme Fabienne BALAVOINE.

**SECRETARE DE SEANCE:**

M. Jean HAPPIETTE

<u>Conseillers Municipaux en exercice</u>	: 29
<u>Conseillers Municipaux présents</u>	: 22
<u>Conseillers Municipaux ayant donné procuration</u>	: 1

Madame Georgie FONTAINE, Doyenne, déclare ouverte la séance en vue de l'installation du Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE.

Le Bureau Electoral de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE a proclamé le Dimanche 30 Mars 2014, les résultats suivants :

Inscrits	4965
Votants	3079
Blancs et Nuls	116
Suffrages exprimés	2963

ONT OBTENU

Liste En action pour l'avenir	1363 voix
Liste Sains-en-Gohelle avec vous	1305 voix
Liste Union Sainsoise	295 voix

Nombre de sièges :

Liste En action pour l'avenir	22 sièges
Liste Sains-en-Gohelle avec vous	6 sièges
Liste Union Sainsoise	1 siège

Sont installés dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux :

Alain DUBREUCQ

Odile LELEU

Jean-Jacques LOOTEN

Martine HAUSPIEZ

Eric DENUDT

Dorise TRANAIN

Jean HAPPIETTE

Mauricette FLOCTEL

Marcel CLEMENT

Véronique VOLCKAERT

Bernard SMUERZINSKI

Charlène VICHERY

Crépin INCANA

Karine ANSEL

Jean-Luc BRU

Christelle CZECH

Maurice DEBAY

Nicole BOCQUET

Alain FATOUT

Samia SEHLI

Jean-Jacques CAPELLE

Georgie FONTAINE

Jean-Luc WERY

Katy CLEMENT

Jean-Louis BULTEZ

Cathy BEAUMONT

Jean-Luc ROUSSEL

Fabienne BALAVOINE

Jean-Marc WAREMBOURG

M. Jean HAPPIETTE est désigné Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs pour la constitution du bureau : M. Maurice DEBAY et Mme Charlène VICHERY

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-4 du Code général des Collectivités Territoriales .

Il est fait appel à candidatures.

M. DUBREUCQ annonce sa candidature.

A l'appel de son nom, chaque conseiller municipal remet son bulletin fermé.

Votants	: 23
Blanc	: 1
Suffrages exprimés	: 22
Alain DUBREUCQ	: 22

M. Alain DUBREUCQ, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Maire.

M. le Maire propose de délibérer sur la création de 7 postes d'adjoints.

Pour	: 23
Contre	: /
Abstentions	: /

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Il est fait appel à candidatures pour le dépôt des listes.

La liste « Odile LELEU » est déposée.

A l'appel de son nom, chaque conseiller municipal remet son bulletin fermé.

Votants	: 23
Blanc	: 1
Suffrages exprimés	: 22
Liste « Odile LELEU »	: 22

La liste « Odile LELEU » ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée et immédiatement installée.

Sont élus :

Mme Odile LELEU  
M. Jean-Jacques LOOTEN  
M. Eric DENUDT  
Mme Christelle CZECH  
M. Marcel CLEMENT  
Mme Véronique VOLCKAERT  
M. Jean-Jacques CAPELLE

En vertu de l'article L 2123-20-1 du CGCT, il convient de fixer les indemnités de fonctions de titulaires de mandats locaux.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de décider d'attribuer les indemnités suivantes :

Maire : Une indemnité fixée à hauteur de 48,75 % (au lieu de 65 %) de l'indice terminal de la fonction publique territoriale, soit l'indice majoré 820, brut 1015, majorée de 15 %

Adjoint au Maire : Indemnité fixée à 20,62 % (au lieu de 27,5 %) de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (Indice Brut 1015) majorée de 15 %.

Soit une baisse de 25 % de l'enveloppe globale.

Conseillers délégués : Indemnité fixée à 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (Indice Brut 1015) à prendre dans l'enveloppe globale des indemnités versées au Maire et aux Adjointes et dans la limite du montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjointes.

La séance est levée.

A SAINS-en-GOHELLE, le 11 Avril 2014

Le Maire,

Alain DUBREUCQ

